

**Raphaëlle Branche et Fabrice Virgili (dir.), *Viols en temps de guerre*, Paris, Payot, 2011, 270 p.**

**Bruno Cabanes**

Trop souvent, les violences sexuelles sont considérées comme une réalité inhérente au temps de guerre, au même titre, par exemple, que la brutalité du champ de bataille, la destruction des habitations ou les pillages. Le mythe fondateur de l'enlèvement des Sabines, rapporté par Tite-Live dans le Livre I de son *Histoire romaine* et représenté dans le célèbre tableau de David, renforce encore cette idée : la guerre s'accompagnerait nécessairement de la possession des femmes de l'ennemi. La réalité est naturellement différente, car la fréquence des violences sexuelles en temps de guerre dépend largement du type de conflit. Certains sont considérés comme « *rape prone* », favorables au développement des viols (par exemple, le nettoyage ethnique en Bosnie) ; d'autres, à l'inverse, sont « *rape free* », ou du moins les viols y sont relativement rares – par exemple, le conflit israélo-palestinien (Tal Nitsan). La première qualité de ce livre collectif, issu d'un colloque organisé à Paris en 2009, est d'apporter de la complexité et de l'intelligibilité à des violences généralement banalisées et incomprises.

Apporter de l'intelligibilité, c'est-à-dire d'abord recontextualiser les viols dans le temps de la guerre. Les violences sexuelles sont particulièrement nombreuses, on le sait, dans les périodes d'invasion. Elles visent à inspirer à l'ennemi une forme de soumission, à mettre en place un rapport de force, à humilier les hommes dans leur capacité à défendre leurs femmes et leurs filles – et au-delà encore, à souiller les corps féminins, les familles et le corps social dans son ensemble. En s'attaquant aux liens de filiation, le viol propage dans l'ensemble de la société, et jusqu'au cœur de l'intimité des familles, un désordre profond et de longue durée. Dans des sociétés organisées autour des femmes, de leur honneur, de leur aptitude à procréer, le viol désarticule les liens sociaux (Alexandre Soucaille ; Nadine Puechguirbal) lorsqu'il ne s'accompagne pas, par ailleurs, d'une volonté (opportuniste ou planifiée) de provoquer des naissances forcées.

Plusieurs textes de ce livre collectif mettent donc en avant l'effet dévastateur de la peur du viol, qui précède certaines invasions. Au printemps 1944, Goebbels saisit l'occasion des premiers viols commis par l'Armée rouge en Prusse orientale pour tenter de resserrer les liens de la population allemande avec le régime nazi. Des rumeurs inquiétantes anticipent en effet l'avancée des troupes soviétiques. Les viols de masse symbolisent le chaos dans lequel sombrera le pays en cas de défaite. Confrontées à une telle perspective, des milliers de familles allemandes en viennent à conclure des pactes de suicide, comme le rappelle ici Norman M. Naimark, auteur du classique *The Russians in Germany. A History of the Soviet Zone of Occupation, 1945-1949* (Harvard University Press, 1995).

À un moindre degré, l'entrée des troupes alliées en Rhénanie au lendemain de l'armistice de 1918 est précédée également par des fantasmes de viols, qui resteront,

dans ce cas, sans commune mesure avec la réalité des faits (Anne Godfroid). Ces peurs sont d'autant plus vives lorsque les troupes d'occupation sont composées de soldats coloniaux. Dans l'Allemagne de 1919-1920, l'opinion publique proteste contre ce qu'on appelle alors la « honte noire » – une supposée utilisation de soldats africains à des fins de « mulâtrisation » (c'est le terme employé à l'époque) de la Rhénanie occupée. En novembre 1940, Adolf Hitler s'indigne encore auprès de Léopold III de Belgique des 17 000 viols commis, selon lui, par les troupes d'occupation alliées en 1919 et au début des années 1920 – alors que dans la réalité, on compte sans doute quelques centaines de cas.

Cependant, les violences sexuelles n'ont pas toujours pour but le chaos social. Les viols peuvent aussi s'apparenter à une forme de reprise de contrôle de l'ordre moral, notamment dans des conflits opposant des groupes paramilitaires à des populations insurgées, comme en Colombie (Natalia Suarez Bonilla). Le viol est alors conçu comme une sanction des femmes proches de la guérilla, dont la transgression des rôles sociaux (leur participation ou leur soutien à la lutte armée) est assimilée à une transgression des comportements sexuels. Sur cette composante régulatrice et répressive des viols en temps de guerre, ce livre apporte beaucoup, et des perspectives de recherche nouvelles. En voici un autre exemple : pendant la guerre civile grecque (Katherine Stefatos), les camarades-combattantes de la Résistance communiste sont perçues par le reste de la population grecque comme des « femmes de moralité douteuse ». Dans ce type de contexte, les violences sexuelles sont une arme contre l'émancipation des femmes. La victime est alors tenue pour responsable de ce qui lui est arrivé, parce qu'elle a choisi de rompre avec le modèle familial traditionnel et les pratiques patriarcales antérieures à la guerre.

Les femmes *snipers* de la guerre de Tchétchénie, étudiées par Amandine Regamey, sont l'une des figures les plus fascinantes de cette transgression des rôles sexuels. Figure imaginaire, à dire vrai, puisque leur existence n'est pas attestée. Pour autant, les femmes *snipers* tchétchènes sèment la terreur dans l'armée russe. On prétend qu'elles ne portent qu'une seule boucle d'oreille et qu'on peut aisément les distinguer à un bleu sur l'épaule, qui est la marque de la crosse de leur fusil. On les accuse de ne pas respecter les lois de la guerre (comme les Amazones), d'agir par surprise et d'émasculer les combattants russes en visant délibérément le bas-ventre. Ce fantasme de dévirilisation nourrit des désirs de revanche. Toutes les femmes capturées par les Russes, les armes à la main, sont soupçonnées d'être des *snipers*. Les agresseurs russes considèrent le viol comme un châtiment légitime et l'occasion, notamment pour les jeunes recrues, de prouver leur virilité.

Dans ce rapport entre des corps agresseurs et d'autres corps pris de force, la question de la virilité est en effet centrale. Les hommes sont humiliés dans leur pouvoir / devoir de protection par les violences infligées à leurs femmes. Cette forme d'humiliation est encore accentuée lorsqu'elle se double d'une composante raciale, comme le montre par exemple le cas des soldats maures, utilisés par les forces franquistes, pour terroriser les populations républicaines pendant la guerre civile espagnole (Maud Joly). Par ailleurs, dans son article sur la guerre de libération du Bangladesh, Nayanika Mookherjee étudie les viols d'hommes musulmans – le viol masculin restant encore un tabou des témoignages de guerre et des travaux sur la violence de guerre<sup>1</sup>. Ce livre collectif est en fait l'un des premiers, à notre

---

<sup>1</sup> Il existe cependant plusieurs études récentes sur ce sujet à propos de l'armée américaine – par exemple

connaissance, à étudier de manière aussi précise l'articulation des identités sexuelles, des identités raciales et des idéologies.

Dans le cas de l'opération Barbarossa, le texte de Régina Mühlhäuser montre bien par exemple comment l'interdiction des rapports sexuels entre hommes aryens et femmes juives dans la société allemande peut s'accommoder de l'existence de viols commis par les troupes nazies d'invasion sur des populations de races inférieures sur le front de l'Est. En théorie, les relations sexuelles avec des femmes juives sont qualifiées de « crimes de profanation raciale » par l'appareil judiciaire nazi. Mais dans la pratique, le nombre de crimes sexuels en Europe centrale augmente considérablement durant l'été 1941, si l'on s'en tient du moins aux archives du commandement de la IX<sup>e</sup> armée. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette discordance entre l'idéologie nazie et la pratique guerrière. Les violences sexuelles sont perçues par l'encadrement de l'armée allemande comme une réponse presque inévitable aux tensions du front de l'Est et à la présence massive de femmes combattantes (entre 500 000 et 1 000 000) dans l'Armée rouge et la guérilla communiste. Par ailleurs, le décret Barbarossa du 13 mai 1941 prescrit qu'aucun délit pénal commis contre des civils soviétiques ne pourra être puni. Sur le front de l'Est, les affaires de viols se concluent donc par des peines relativement légères – les peines de prison étant généralement abrégées pour que le soldat ou l'officier condamnés retrouvent rapidement les rangs de l'armée allemande et participent aux combats.

Se pose enfin la question des conséquences des violences sexuelles, tant du point de vue de la mémoire collective (Norman M. Naimark) que de la réintégration des victimes et de l'accueil des enfants du viol (Adediran Daniel Ikuomola ; Antoine Rivière). Dans une abondante littérature sur ce qu'on appelle désormais les « sorties de guerre », le problème des viols de guerre est finalement rarement abordé, même dans des études portant sur les lendemains de conflits ethniques<sup>2</sup>. Ce livre ouvre des pistes importantes sur le témoignage des victimes du viol. Il montre notamment que le silence n'est pas la seule pratique collective au lendemain de la guerre, et que dans certains cas, comme au Bangladesh, les femmes violées sont présentées au contraire par les autorités comme de véritables « héroïnes de guerre ». Autre champ de recherche prometteur, au croisement d'une sociologie de la famille et d'une histoire du droit : l'analyse des stratégies d'accueil des enfants du viol pendant la guerre et au lendemain d'un conflit. Dans son article sur les enfants nés de viols allemands pendant la Grande Guerre, Antoine Rivière souligne le tournant que représente, en France, la circulaire du 24 mars 1915 sur l'accouchement en secret : elle offre aux victimes de viols toutes les facilités pour abandonner leur enfant, qui sera ensuite recueilli par le service des Enfants assistés de la Seine, sous la catégorie nouvelle des « Décisions spéciales ». Après des débats sur une éventuelle contamination de la race française, dénoncée par certains pamphlétaires pendant la Grande Guerre<sup>3</sup>, les

---

Mic D. Hunter, *Honor Betrayal. Sexual Abuse in America's Military*, (Fort Lee, N.J., Barricade Books, 2007), ainsi que le rapport annuel sur les violences sexuelles dans l'armée, publié par le ministère américain de la Défense (<http://www.sapr.mil/media/pdf/reports>). Selon ces rapports officiels, les viols masculins représentent entre 10 % et 12 % des violences sexuelles commises chaque année au sein de l'armée américaine.

<sup>2</sup> Eric Stover et Harvey M. Weinstein, *My Neighbor, My Enemy. Justice and Community in the Aftermath of Mass Atrocity*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

<sup>3</sup> Sur ces débats, voir Ruth Harris, "The 'Child of the Barbarian': Rape, Race and Nationalism in France during the First World War", *Past and Present*, 141/1, November 1993, p. 170-206 ; Stéphane Audoin-

autorités françaises semblent se satisfaire d'une simple dissimulation de la filiation, obtenue en forgeant de nouveaux noms pour les enfants abandonnés. C'est dire aussi la place centrale qu'occupent les violences sexuelles dans l'histoire culturelle de la guerre. Les viols sont des marqueurs des niveaux de violence et des représentations de l'ennemi dans les conflits. Ils permettent d'analyser, à des échelles variées, les stratégies de contrôle du territoire ennemi, les rapports d'autorité et de discipline au sein de l'armée (Marianna G. Muravyeva), la circulation des rumeurs, l'évolution du statut des victimes et leur place dans les sociétés d'après-guerre. Leur étude plus systématique, ébauchée de manière particulièrement stimulante dans cet ouvrage pionnier, ne devrait pas seulement permettre une relecture des rapports de genre, mais plus fondamentalement une nouvelle approche de la guerre moderne.

---

Rouzeau, *L'enfant de l'ennemi*, Paris, Aubier, 1995 ; réédition 1998 ; Susan Grayzel, "The Maternal Body as Battlefield: Rape, Gender and National Identity", dans *Women's Identities at War*, Chapel Hill, NC, The University of North Carolina Press, 1999, p. 50-85.